

Chapitre 6 : La France depuis 1945

V - Les Françaises et les Français depuis 1974

1) Le droit des personnes et de la famille

De nouvelles lois élargissent des droits des personnes. Après la légalisation de la contraception en 1967, la loi présentée par Simone Veil légalise l'avortement depuis 1975. L'âge de la majorité est abaissé à 18 ans (1974). Constatant la faible représentation politique des femmes, la loi 1999-2000 "favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives". En 1981, les députés votent l'abolition de la peine de mort à une très large majorité.

L'augmentation du nombre des divorces et l'évolution des mentalités font s'accroître le nombre de couples non mariés, des familles monoparentales ou recomposées. Instauré en 1999, le PACS (Pacte Civil de Solidarité) témoigne de cette évolution, non sans choquer les partisans des valeurs plus traditionnelles.

2) La question du travail

En 1981-1982, une grande réforme sociale est entreprise en faveur des salariés et des classes moyennes : loi de 39 heures de travail hebdomadaire, cinquième semaine de congés payés, droits accrus des salariés dans l'entreprise, retraite à soixante ans. Pour combattre le chômage, le gouvernement Jospin instaure la semaine des 35 heures en 2000.

Les droits des femmes au travail sont mieux garantis. Depuis 1965, elles peuvent exercer un métier ou ouvrir un compte en banque sans l'autorisation du mari. Le principe du salaire égal pour un travail égal est affirmé en 1972, mais il s'impose lentement. En 1983, une loi interdit toute discrimination professionnelle en fonction du sexe.

Des mesures ont permis de mieux prendre en charge les exdus de la croissance, comme la création, en 1988, du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Depuis 1999, la Couverture Maladie UNiverselle (CMU) garantit à tous l'accès aux soins gratuits.

3) Une culture élargie

Par les grands médias, radios, télévision, Internet, la culture à tendance à s'uniformiser. Elle se diversifie aussi en s'adressant à des publics variés, grâce à la libéralisation de la radio (1982) et la multiplication des chaînes de télévision.

Cette évolution vers une société des loisirs n'exclut pas que l'Etat cherche à permettre l'accès de tous à la culture ; il finance de grands projets tels la Cité des Sciences, le Grand Louvre, ou la Bibliothèque Nationale de France.